



DÉLÉGATION CENTRALE MGEN Action Sanitaire et Sociale

3, Rue de l'Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15

Tél. Fax : 01 45 38 71 07 cfdtmgen@infonie.fr

<http://www.cfdt-mgen.org/>

Paris, le 1er septembre 2008

PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA COTISATION MGEN POUR LES SALARIES DU SECTEUR FEHAP

Un résultat important de l'investissement CFDT, dans un contexte difficile !

Les salariés de la MGEN constatent la dégradation de leur pouvoir d'achat. Au-delà de l'Entreprise, c'est l'ensemble des acteurs de santé et en particulier le secteur privé dont nous faisons partie qui subissent les effets des décisions de la politique gouvernementale.

La CFDT dans l'entreprise est active et agit, avec tout votre soutien, pour obtenir des conditions plus acceptables tant en termes de rémunération que de conditions de travail.

Le chemin sera encore long et difficile.

En début d'année, nous avons pourtant pu concrétiser une avancée significative : la participation de l'employeur sur la cotisation de la mutuelle MGEN.

A compter du 1^{er} juillet, vous avez pu constater une contribution à son financement, à hauteur de 35 % du montant de la cotisation du membre participant.

Depuis le changement conventionnel, ce point était l'une des revendications fortes de la CFDT, se basant sur ce que nous avons obtenu pour les salariés sous convention UGEM, non prévu à la FEHAP. **Grâce à la mobilisation collective, nous avons obtenu satisfaction sur ce sujet.**

Dans le contexte actuel, pour les adhérents MGEN, c'est un petit plus en faveur du pouvoir d'achat. Dans l'avenir, compte tenu des récentes décisions gouvernementales instaurant la taxation des complémentaires santé, il y a fort à parier que la cotisation mutuelle augmentera. L'accord que nous avons conclu, assis sur le pourcentage, permettra alors d'atténuer les effets de cette augmentation.

Pour les salariés non adhérents MGEN, la CFDT a tenu à faire figurer dans le protocole d'accord, la possibilité d'adhérer sans pénalités jusqu'au 31 décembre. C'était une exigence pour la CFDT. Si vous êtes intéressé (e), ne ratez pas cette occasion.

Pour les salariés non adhérents CFDT, si vous soutenez nos actions, rejoignez nous, devenez acteurs de votre devenir.

*C'est facile ! Voir l'onglet « adhésion » du site, le délégué syndical local, ou l'un des militants.
66% de votre cotisation est déductible de votre imposition*

La CFDT l'ambition au quotidien !!

L'information du groupe MGEN en un seul clic responsable :

<http://www.cfdt-mgen.org/>

Pour tous renseignements ou adhésion :
Vous pouvez adresser à votre **Délégué Syndical local.**

Ou contacter la **Délégation Centrale** : Alain CHARRAS, Délégué central UES MGEN

Pascale SPLAWSKI, Déléguée Centrale M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 80 67 36 46

Gilles FOUACHE, Délégué Central Cadre M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 99 16 16 37